

En un seul geste
TRIER + POUR
RECYCLER +

Dibab muioc'h evit adimplijout muioc'h

À partir du 2 avril 2012, les consignes de tri sélectif évoluent.

Ensemble, relevons ce nouveau défi !

CE QUI VA CHANGER :

Le tri tout en jaune !

En 2012, la collecte sélective va franchir une étape décisive grâce à la simplification du geste et le tri de tous les emballages. En effet, l'Agglo passe à la vitesse supérieure en matière de tri ! Deux étapes importantes vont avoir lieu : la première au printemps avec une simplification de votre geste de tri et la seconde étape, en fin d'année, avec une réorganisation des tournées de collecte. Ce nouveau défi s'inscrit dans les objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement et vise à vous offrir un service encore plus performant.

Un geste plus simple

Jusqu'à aujourd'hui, la collecte sélective était dite en « bi-flux », c'est-à-dire que vous disposiez de 2 contenants jaune et bleu (sac, bac ou colonne).

Désormais, un seul contenant de couleur jaune ! Tous vos emballages peuvent être mélangés et recyclés ! La collecte sélective passe donc en « monoflux » grâce à la mécanisation du centre de tri « nouvelle génération » du Smitred Ouest d'Armor. Votre geste de tri est donc simplifié !

Tous les foyers, desservis par le porte à porte, disposeront à présent d'un bac à couvercle jaune (ou bleu avec une affichette jaune sur la cuve). Seul le centre-ville de Lannion restera en sacs jaunes pour des raisons de place chez l'habitant.

(La collecte du verre reste inchangée)

De nouveaux emballages plastiques recyclables

Dès le 2 avril 2012, vous pourrez également déposer dans votre collecte sélective de nouveaux emballages plastiques recyclables ! Désormais, la gamme des plastiques recyclables est élargie aux plastiques souples, barquettes, pots de yaourt et emballages de jardinerie. Un geste simple !



Ce que je peux désormais mettre dans ma poubelle jaune . . .



INTERDIT



Quels sont les déchets interdits ?

Il ne faut pas mettre dans les contenants jaunes les déchets suivants :

- Les emballages contenant des restes
- Les bouteilles et flacons plastiques de produits phytosanitaires ou produits dangereux
- Les objets en plastique (tubes, jouets, etc...)
- Les médicaments

Quelques gestes utiles . . .

- Inutile de laver les emballages souillés, il suffit juste de bien les vider ou de les essuyer avant de les mettre au tri.
- Compactez vos bouteilles d'eau, pliez vos cartonnettes.
- N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres.
- Les emballages doivent être mis en vrac dans les bacs ou les colonnes.
- Présentez votre contenant (si vous êtes desservis en porte à porte) la veille au soir, et ramassez-le dès que possible.
- Présentez un contenant plein ou 3/4 plein ; s'il est presque vide, attendez le prochain passage !
- Si le bac jaune ne suffit pas pour l'ensemble de votre collecte sélective, vous pouvez utiliser le bac bleu en complément.
- Ne posez pas de sacs jaunes au pied des colonnes d'apport volontaire.
- Ne gaspillez pas les sacs.
- N'utilisez pas les bacs bleus à d'autres fins que celle de la collecte sélective : ramenez-les à la déchèterie la plus proche ou contactez le numéro vert.
- Il n'y aura plus de distribution de sacs en mairie ou déchèterie, elle se fera uniquement sur appel téléphonique.
- Pour tous vos emballages importants (cartons, housses en plastique de protection d'un appareil électroménager, etc...), amenez-les en déchèterie.
- Si vous avez un doute sur le déchet, il est préférable de le mettre dans votre poubelle ordinaire, ou n'hésitez pas, contactez-nous au numéro vert.

Grâce à vous,
toujours +
d'emballages triés!



En un seul geste
TRIER + pour
RECYCLER +

Bon à savoir

- Les colonnes en apport volontaire, sur la voie publique ou en déchèterie, vont être progressivement modifiées.
- Les volières (aires grillagées) vont être enlevées d'ici cet été. Toutefois, si vous les utilisez, respectez les anciennes consignes de tri (bouteilles et flacons en plastique et métal).

Avec ce nouveau système de collecte, ce sont plus de 500 tonnes supplémentaires d'emballages qui vont être collectées et valorisées tous les ans.

Une vraie petite révolution pour votre poubelle à ordures ménagères résiduelles qui va diminuer à vue d'œil !

Un doute, une question ?

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site :

www.lannion-tregor.com

N'hésitez pas à contacter le service de collecte des déchets au :

N° Vert 0 8000 22 300